



Possibilité de rupture d'un contrat à durée déterminée

Par **atchoum88**, le **19/02/2010** à **10:58**

Bonjour,
Je suis actuellement en contrat de professionnalisation dans l'automobile (contrat à durée déterminée de 1 an) qui se passe en alternance.
Si je souhaite mettre fin avant à la date prévu, dois-je verser des indemnités à l'entreprise? Tout en sachant que se n'est pas indiqué dans mon contrat de professionnalisation.
Cordialement.